



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 20 décembre 2019

Communiqué de presse

Opération coordonnée de lutte contre les atteintes à l'environnement.

Le Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance ENvironnementale (COLDEN) a été installé le 27 février 2019 sous la coprésidence du préfet et du procureur de la République de Martinique. Le COLDEN a vocation à réunir l'ensemble des acteurs chargés de la police de l'environnement afin de favoriser le partage d'informations et d'améliorer la coordination des actions administrative et judiciaire. Ce comité permet également de mutualiser les moyens opérationnels afin d'assurer des contrôles complets sur des cibles préalablement identifiées comme prioritaires.

Le jeudi 19 décembre 2019, le groupement de gendarmerie départementale a piloté un contrôle COLDEN sur la commune de Basse-Pointe en présence de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de l'office national des forêts et de l'association TDA-VHU. Lors de ce contrôle coordonné, les services mobilisés ont constaté des dépôts illicites de déchets et notamment de véhicules hors d'usage dans une ravine située à l'extérieur d'un atelier de réparation automobile.

Plusieurs infractions au code de l'environnement ont été relevées et une procédure judiciaire a été ouverte. Les frais d'enlèvement des véhicules hors d'usage seront à la charge du responsable du site.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.tr

sur Facebook : [@prefet.martinique](https://www.facebook.com/prefet.martinique)

sur Twitter : [@prefet972](https://twitter.com/prefet972)

